



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHÉRON

Arrondissement d'Aix en Provence

REPUBLIQUE FRANCAISE
Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Département des Bouches du Rhône

Séance du 15 MARS 2018

COMMUNE DE
LA ROQUE D'ANTHERON

L'An Deux Mil Dix Huit et le Quinze du mois de Mars à 19 H 30,
le Conseil Municipal de La Roque d'Anthéron, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2121-7 et suivants, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SERRUS, Maire.
Etaient présents ou avaient donné pouvoir à cette assemblée : Tous les Conseillers Municipaux à l'exception de Monsieur POSTIAUX absent.

N° 29/18 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2018

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Lors de sa séance du 18 janvier 2018, le Conseil Municipal a débattu sur les orientations budgétaires pour 2018. A partir de ces orientations et des besoins recensés a été élaboré le projet de budget primitif de la commune pour l'exercice 2018 soumis à votre adoption.

Vu les articles L. 2311-1, L. 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 applicable au budget principal,
Vu l'avis de la commission des finances du 13 mars 2018,
Vu la délibération de ce jour autorisant la reprise anticipée au budget primitif 2018 des résultats de l'exercice 2017 et décidant d'affecter l'intégralité de l'excédent cumulé de la section de fonctionnement en report à nouveau,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif de l'exercice 2018 de la commune, au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement, qui s'équilibre comme suit :

Section d'investissement :

| | |
|------------------------------|---------------------------|
| Dépenses de l'exercice : | 4 779 573.18 euros |
| Restes à réaliser reportés : | 3 371 971.93 euros |
| Dépenses totales : | 8 151 545.11 euros |
| Recettes de l'exercice : | 4.507.077,39 euros |
| Restes à réaliser reportés : | 2 829 653.66 euros |
| Résultat 2017 reporté : | 814 814.06 euros |
| Recettes totales : | 8 151 545.11 euros |

Section de fonctionnement :

| | |
|---------------------------|---------------------------|
| Dépenses totales : | 6 718 947.05 euros |
| Recettes de l'exercice : | 6 194 460.00 euros |
| Résultat 2017 reporté : | 524 487.05 euros |
| Recettes totales : | 6 718 947.05 euros |

REÇU EN PREFECTURE

le 26/03/2018

Application agréée E-legalite.com

70_DE-013-211300843-20180315-BPCOMMUNE20

Suite délibération N° 29/18

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des suffrages exprimés (24) l'opposition n'ayant pas pris part au vote.

ADOPTÉ le Budget Primitif de l'exercice 2018, arrêté comme suit :

| Mouvements réels | Dépenses | Recettes |
|-------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Investissement | 8 151 545.11 € | 8 151 545.11 € |
| Fonctionnement | 6 718 947.05 € | 6 718 947.05 € |

PRECISE que le Budget de l'exercice 2018 a été établi et voté par nature, auquel s'ajoute une présentation fonctionnelle établie en conformité avec la circulaire ministérielle en date du 22 Décembre 1995 (publiée au JO le 24 Avril 1996).

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.



Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS

REÇU EN PREFECTURE

le 26/03/2018

Application agréée E-legalite.com

70_DE-013-211300843-20180315-BPCOMMUNE20